Donald Trump va-t-il finir en prison? En tout cas, la question se pose après qu'un jurid américain a décidé de l'inculper,

donc de l'accuser formellement après avoir réuni un certain nombre de preuves,

le tout dans une affaire de versement d'argent impliquant une actrice de film pour adulte.

C'est donc une décision historique, c'est la première fois qu'un ancien président se retrouve dans cette posture.

On va donc analyser tout ça ensemble.

Salut c'est Hugo, j'espère que vous allez bien.

C'est donc le sujet à la une des actualités du jour aujourd'hui avant de passer juste après aux actualités en bref.

Bon alors déjà, qu'est-ce que c'est que cette histoire et de quoi Donald Trump est-il accusé?

L'affaire remonte en fait à 2016, juste avant que Donald Trump soit élu président des États-Unis,

il est soupçonné en fait d'avoir eu des relations sexuelles avec Stormy Daniels,

qui est une actrice et réalisatrice de films pornographiques, puis d'avoir voulu acheter son silence concernant cette relation,

un silence qu'il aurait acheté en lui versant 130 000 dollars.

Mais le truc c'est que pour payer Stormy Daniels,

eh bien Donald Trump est accusé d'avoir utilisé de l'argent qui servait notamment à financer sa campagne présidentielle en 2016,

et c'est donc, si jamais c'est le cas, un versement qui serait illégal.

Alors de son côté aujourd'hui, Donald Trump ni tout, il ni avoir eu des relations sexuelles avec Stormy Daniels,

il ni aussi lui avoir versé de l'argent,

et forcément aussi du coup, il ni logiquement que cet argent vienne de sa campagne présidentielle, puisque pour lui, vous l'aurez compris, il n'y a pas d'argent.

Alors si on parle de tout ça aujourd'hui, c'est parce que ce jeudi,

un grand jury américain composé de procureurs et de citoyens tirés au sort qui ont le droit d'enquêter sur le sujet,

a décidé d'inculper Donald Trump dans cet affaire.

Inculper, ça veut dire là qu'il estime qu'il y a suffisamment d'éléments pour le suspecter d'être coupable.

Et c'est historique donc, puisque c'est la première fois qu'un ancien président américain est inculpé. Alors que va-t-il se passer désormais?

Bon, déjà première étape, Donald Trump va être convoqué par la justice à New York, afin qu'on lui lise et qu'on lui dise ce qui lui est reproché.

Après les avocats de Donald Trump, cette convoquation pourrait avoir lieu mardi prochain, donc ça pourra arriver très très vite.

À ce moment-là, Donald Trump a en fait deux choix,

soit il accepte de s'y rendre, soit il refuse de s'y rendre,

et donc il décide de rester en Floride où il est aujourd'hui.

Dans ce cas, il pourrait être menotté et arrêté comme le prévoit la loi dans ce genre de situation.

Alors ce qui est intéressant de noter ici, c'est que depuis qu'il a été battu par Joe Biden lors de l'élection présidentielle de 2020,

on avait couvert d'ailleurs sur la chaîne à l'époque peut-être que vous aviez suivi l'airportage qu'on avait fait sur place.

Donald Trump ne cesse de dire que l'élection lui a été volée.

Il se place donc comme une victime des institutions américaines qui, selon lui, s'acharneraient contre lui.

À l'époque, eh bien c'était un acharnement selon lui pour l'empêcher d'être réélu en 2020, et désormais donc ce serait un acharnement pour l'empêcher de se représenter.

Là-dessus donc vous l'avez compris, on verra déjà s'il se rend devant la justice mardi.

Ensuite, deuxième étape, une fois l'inculpation officiellement signifiée lors de cette convocation qui pourrait donc se dérouler mardi.

Donald Trump aura alors deux choix, soit il plaide coupable, soit il plaide non coupable.

S'il plaide coupable et qu'il reconnaît donc l'effet, il sera condamné à une peine plus légère.

Il va éviter un grand procès.

En revanche, s'il plaide non coupable, à ce moment-là donc il y aura bien un procès qui aura lieu.

Alors ce sera sans doute dans plusieurs mois, voire dans plus d'un an.

Et selon le Washington Post, une violation des règles de financement des campagnes électorales s'est considérée comme un délit de faible gravité dans l'état de New York.

Donc la peine maximale, elle est de 4 ans de prison.

Même si tout ça pour l'instant c'est que des suppositions évidemment,

puisqu'on ne sait pas exactement le détail des charges.

Donc il faudra avoir tout ça la semaine prochaine.

Jamais ça se passe la semaine prochaine.

Bref, Donald Trump pourrait risquer la prison, mais on en est encore très très loin.

Maintenant, il y a une autre question qu'on peut se poser.

Vous le savez peut-être, on en a parlé dans ce format d'actu jour.

Donald Trump a annoncé qu'il voulait être candidat à l'élection présidentielle.

Et prochaines élections présidentielles, elles ont lieu en fin d'année 2024 aux États-Unis.

La question, c'est donc de savoir si Donald Trump pourrait être candidat.

Là-dessus, a priori, cette affaire ne menace pas une candidature de sa part.

En effet, dans la constitution américaine, rien n'empêche une personne condamnée de se présenter à l'élection présidentielle.

Sauf en fait pour une seule exception.

C'est en cas d'insurrection ou de rébellion contre les États-Unis.

Ce n'est pas le cas, en tout cas, précisément dans cette affaire.

Et au passage, c'est également le cas en France.

Avoir été condamnée ne veut pas forcément dire impossible d'être candidat.

Pour ne pas pouvoir être candidat à la présidentielle ou à d'autres élections.

Il faut qu'une peine d'inéligibilité vienne compléter votre condamnation.

Bon et après, je ne rentre pas dans les détails, il y a forcément des guestions qui se posent.

Si les candidats à la présidentielle et que finalement il est condamné à de la prison.

Qu'est-ce qui peut se passer? Je ne rentre pas dans tous les détails

parce qu'il y a des questions de timing, il peut faire appel, il peut se passer tout un tas de choses.

Il y a des conditions d'aménagement de peine aussi qui sont possibles.

Bref, tout ça pour dire qu'on en est vraiment vraiment loin

et je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler d'ici un an et demi si jamais ça arrive.

Pour le compris, c'est une nouvelle affaire qui embarasse Donald Trump.

Mais Donald Trump reste sur sa ligne aujourd'hui.

Il continue de faire de ses accusations un argument politique.

Ce jeudi, par exemple, il a dénoncé une persécution politique et une chasse aux sorcières.

D'ailleurs, de nombreux proches du président américain ou alors du parti républicain ont dénoncé une décision contraire aux valeurs de l'Amérique.

Du coup, je vous tiens au courant de ce qu'il en est la semaine prochaine.

Je vous mets des liens en description pour en savoir plus

et je vous laisse avec Paul pour les actualités en bref.

Merci Hugo, salut à tout le monde.

On continue d'abord avec trois actuelles internationales.

La première, la Turquie a approuvé ce jeudi la décision de la Finlande dans l'OTAN,

l'Organisation Militaire des Pays Occidentaux menée par les États-Unis.

Et c'est marquant parce que jusqu'ici, la Turquie bloquait cette adhésion

alors que pour qu'un pays puisse intégrer l'OTAN,

eh bien tous les membres doivent être d'accord.

Alors que lui reprocher la Turquie,

eh bien entre autres, déberger sur son sol des militants curts

de que la Turquie qualifie de terroriste,

quelque chose que la Turquie reproche aussi à la Suède,

qui a aussi candidaté après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Et sur cette candidature de la Suède,

eh bien la Turquie bloque aujourd'hui toujours,

notamment parce qu'il y a eu des manifestations

devant l'ambassade de Turquie en Suède en janvier.

Troisième actu, ça m'appelle géopolitique et sport,

et c'est assez intéressant, vous allez voir.

Ça concerne l'Indonésie, grand pays d'Asie du Sud-Est,

avec près de 270 millions d'habitants.

En fait, l'Indonésie était censée accueillir en mai prochain

la Coupe du monde de football des jeunes de moins de 20 ans.

Ca s'était acté depuis 2019,

sauf que deux dirigeants de province indonésienne

et bien refusés d'accueillir sur leur sol des joueurs de l'équipe d'Israël.

Pour des questions religieuses,

l'Indonésie est un pays majoritairement musulman

et ne reconnaît pas l'État juif d'Israël,

et a même pris position officiellement pour la Palestine

dans le conflit israélo-palestinien.

Sauf que ça, ça n'a pas plu du tout à la FIFA, l'instance qui gère le football dans le monde.

Selon la FIFA, la politique ne doit pas du tout s'immisser dans le sport.

Aucune équipe ne peut être empêchée de participer

sur décision des dirigeants d'un pays.

Et la FIFA a donc décidé cette semaine, décision radicale,

d'enlever l'organisation de cette Coupe du monde des moins de 20 ans à l'Indonésie.

Elle va désigner un nouveau pays organisateur.

C'est un événement qui fait beaucoup parler en Indonésie.

Le pays se retrouve privé d'un événement qui aurait pu accroître sa présence sur la scène internationale,

et sur le plan sportif,

son équipe va aussi être automatiquement disqualifiée.

Il est trop fin à l'obligation d'être vacciné contre le Covid pour les soignants.

Et oui, le contexte, c'est que depuis l'automne 2021,

les professionnels de santé et les personnes qui travaillent dans les hôpitaux

étaient obligés d'être vaccinés contre le Covid pour pouvoir continuer à travailler.

Mais ce jeudi, la haute autorité de santé,

une autorité publique indépendante,

a affirmé qu'il fallait désormais lever cette interdiction,

et le gouvernement a déclaré qu'il suivrait cette recommandation.

Selon plusieurs estimations, ce sont plusieurs milliers de soignants qui sont concernés.

Cinquième info, toujours en France.

Sophie Binet a été élu à la tête de la CGT.

L'un des principaux syndicats français,

elle remplace Philippe Martinez.

Il est l'une des figures de la contestation contre la réforme des retraites,

avec aussi Laurent Berger, le président du syndicat de la CFDT.

On l'entend très souvent dans les médias, il est reconnaissable à sa moustache.

Sophie Binet aura donc la mission de réussir à incarner le mouvement à sa place,

alors que Philippe Martinez était là depuis dix ans.

Et première décision, elle a en tout cas déclaré qu'elle se rendrait bien à la rencontre prévue ce mercredi

entre la première ministre Élisabeth Bourne

et les responsables syndicaux sur le sujet de cette réforme des retraites.

Chose à noter aussi, c'est que Sophie Binet est tout simplement la première femme élu à la tête de la CGT

en 128 ans d'existence de ce syndicat.

Sixième actu, l'INSEE a dévoilé ce jeudi inétude sur la religion en France,

et c'est assez intéressant.

Déjà première chose à retenir dans ce sondage.

Un Français sur deux se dit sans religion,

et c'est un chiffre qui est en augmentation par rapport à il y a dix ans.

Ensuite, deuxième enseignement, le catholicisme reste la première religion en France.

29% des personnages de 18 à 60 ans interrogés dans l'étude se revendiquent catholiques.

L'islam est ensuite la deuxième religion déclarée.

Cette religion serait pratiquée par 10% des 18-60 ans.

Par contre, troisième enseignement,

le nombre de personnes se revendiquant catholiques a fortement chuté depuis 2008.

C'est donc 29% aujourd'hui dans cette étude,

mais c'était 43% dans une étude en 2008.

À côté de ça, le taux de personnes se déclarant de confessions musulmanes

a lui augmenté de trois points,

et celui des personnes se revendiquant d'autres religions chrétiennes

est passé de 3% à 9%.

On continue avec une actue assez insolite.

La ville d'Amsterdam, au Pays-Bas, a lancé une campagne de pub assez inhabituelle sur Internet.

Avec le slogan, ne venez plus.

Le but, en fait, c'est de décourager les jeunes qui viendraient à Amsterdam

juste pour faire la fête.

Et dans un communiqué, la ville a déclaré viser spécifiquement

les jeunes Britanniques de 18 à 35 ans,

ce qui a été critiqué.

Certains ont jugé cette campagne discriminatoire.

Mais en tout cas, Amsterdam prend très au sérieux cette question de la fête.

La ville a aussi d'ailleurs pris des mesures concrètes,

notamment dans le fameux quartier rouge.

À partir de mai, il y sera interdit de fumer du cannabis.

Et toujours dans ce quartier rouge,

les bars devront fermer à deux heures du matin les week-ends.

Enfin, dernier actu gu'on voulait vous partager.

Après des années à streamer sur YouTube,

l'influenceur Michou a fait ce jeudi son premier live sur Twitch.

Et il a décidé qu'à partir de maintenant,

tous ces prochains streams en direct auront lieu sur Twitch

et non plus sur YouTube.

Alors Michou n'a pas expliqué précisément les raisons de son choix,

un choix qu'avait fait d'autres créateurs avant lui.

Il faut noter que ca se fait dans un contexte

où il y a de plus en plus de critiques contre YouTube

sur la question des shorts,

que si étant Michou va continuer de diffuser des vidéos sur YouTube.

Et en tout cas, pour son premier live sur Twitch ce jeudi,

le succès a été très vite au rendez-vous.

Il v a eu des pics à plus de 100 000 spectateurs.

Et il a déjà dépassé le million d'abonnés sur la plateforme.

Voilà, c'est la fin de ce résumé de l'actualité du jour.

Évidemment, pensez à vous abonner pour ne pas rater le suivant, quelle que soit d'ailleurs

l'application que vous utilisez pour m'écouter.

Rendez-vous aussi sur YouTube ou encore sur Instagram pour d'autres contenus d'actualité exclusifs. Vous le savez, le nom des comptes, c'est Hugo Descript. Écoutez, je crois que j'ai tout dit. Prenez soin de vous et on se dit à très vite!